



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf juin, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Madame la Maire, en date du 23 juin 2026.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

Mme Laurence RUFFIN, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

Mme Laurence RUFFIN - M. Abdelwaheb KISMOUNE - Mme Amandine GERMAIN - M. Alexis MONGE - Mme Léonie MARCOUX - M. Mehdi TADJINE - Mme Chloé PANTEL - M. Luis BELTRAN-LOPEZ - Mme Cécile CENATIEMPO - M. Gaëtan MONOT - Mme Isabelle PETERS - M. Gilles NAMUR - Mme Kheira CAPDEPON - M. Karim SELLAMI - Mme Laurette RIMET-MEILLE - M. Nicolas KADA - Mme Céline DESLATTES - M. Antoine BACK - Mme Michelle SY - M. Vincent BERLANDIS - Mme Meriem NAILI - M. Lény MOULIN - Mme Michelle DARAN - M. Hassen BOUZEGHOUB - M. Olivier BERTRAND - Mme Marlène TERRIER - M. Khemisti BOUBEKER - Mme Majda RAKI - Mme Marion CARROZ - M. Gilles MOREAU - Mme Inès AJMI - M. Alan CONFESSON - M. Zakaria AMRAN - Mme Angélique WABENE - M. Thibault MARTIN - M. Abdelnour DJEBBOURI - M. Bastien CASTILLO - Mme Coline PISSARD-GIBOLLET - M. Allan BRUNON - M. Robinson ROSSI - Mme Kenza DOUKHI - M. Jean-Luc RIZZI - Mme Brigitte BOER - M. Thierry ALDEGUER - Mme Nathalie BERANGER - Mme Delphine BENISE - M. Pierre-Edouard CARDINAL - M. Clément CHAPPET - Mme Anouchka MICHARD - Mme Rdiya SAHIRI - M. Jean-Noël PUSEL

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Sandra KRIEF donne pouvoir à M. Antoine BACK
Mme Margot BELAIR donne pouvoir à Mme Isabelle PETERS
Mme Jasmine NEBILI donne pouvoir à M. Allan BRUNON
Mme Emilie CHALAS donne pouvoir à M. Pierre-Edouard CARDINAL
M. Franck BENHAMOU donne pouvoir à M. Jean-Noël PUSEL
M. Stéphane ROBIN donne pouvoir à M. Clément CHAPPET

Absents excusés :

M. Thomas MANDROUX - Mme Lauren VIGUIER

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : M. Luis BELTRAN-LOPEZ ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions.

D20260629_43 - Conservatoire Nina Simone de Grenoble – Révision du règlement et du règlement tarifaire.

SEANCE DU 29 JUIN 2026

43-(43439). AFFAIRES CULTURELLES: Conservatoire Nina Simone de Grenoble – Révision du règlement et du règlement tarifaire.

Monsieur Alexis MONGE expose,

Mesdames, Messieurs,

Le projet d'établissement du Conservatoire Nina Simone a été adopté par délibération n°D20220711_3 en conseil municipal du 11 juillet 2022.

Le règlement du Conservatoire, qui tient compte des orientations de politique culturelle et du projet d'établissement, régit l'ensemble des aspects de la vie de l'établissement, que ce soit en matière pédagogique, organisationnelle, administrative ou d'usages et de règles de vie. Il a vocation à assurer la sécurité et le respect des personnes dans l'enceinte du Conservatoire.

1. Actualisation du règlement intérieur de l'établissement

Le règlement actuellement en vigueur a été adopté par délibération n°D20250623_87 le 23 juin 2025. La nouvelle version proposée en annexe 1 de la présente délibération intègre les modifications suivantes :

- Modification de l'organigramme du Conservatoire, applicable au 2 juillet 2026 (article 5 du règlement)
- Adaptation de l'organisation du temps de travail des agents conformément au vote du comité social territorial du 3 mars 2026 (article 6.2 du règlement) ;
- Évolution des missions et du temps de travail des enseignant-es (articles 7.1 et 7.2 du règlement)
- Actualisation des éléments relatifs à la scolarité et au calendrier (articles 11 et 12 du règlement)
- Évolution de la date de démission sans frais (article 17.1 du règlement, également proposé en modification dans le règlement tarifaire : voir ci-dessous)
- Déploiement des espaces sans tabac au Conservatoire (article 22 du règlement)
- Intégration de la référente handicap et remplacement du hip-hop par la danse jazz (Annexe 1 du règlement).

Ces modifications ont été présentées pour avis au conseil d'établissement le 7 mai 2026.

2. Modification du règlement tarifaire

Le calendrier des inscriptions des élèves du Conservatoire a été révisé pour l'année scolaire 2026-2027 : une meilleure anticipation de l'instruction administrative des dossiers et de l'étude des cursus doit permettre d'avancer la date de la facturation aux familles afin que la première échéance soit effectivement établie au mois de novembre.

Le règlement tarifaire actuellement en vigueur prévoit que les usagers-ères qui démissionnent avant le vendredi précédant les vacances d'automne ne seront pas redevables des droits annuels d'inscription.

Afin de tenir compte du nouveau calendrier d'inscription et de facturation, il est proposé de modifier la date limite de démission sans frais dans le règlement en l'avancant au 1^{er} octobre de l'année scolaire en cours. Cette date garantit aux élèves d'avoir pu assister à au moins deux semaines d'enseignements avant de faire leur choix.

Le reste du règlement tarifaire, présenté en annexe 2, reste inchangé.

Ce dossier a été examiné par la :

Commission Emancipation du mardi 16 juin 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le règlement du Conservatoire en annexe 1 ;**
- d'approuver le règlement tarifaire du Conservatoire en annexe 2 ;**
- d'autoriser Madame la Maire à signer tout document afférent à l'application des règlements précités.**
- de dire que les règlements sus visés seront applicables à partir du 2 juillet 2026.**

Conclusions adoptées :
Adoptée

Pour extrait conforme,
Pour la Maire,
L'Adjoint Délégué,
M. Alexis MONGE

Publiée le : 2 juillet 2026